

Informer le public

10

Les campagnes d'information préventive en région Provence-Alpes-Côte d'Azur

En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, sous le contrôle de la DREAL, les campagnes réglementaires d'information préventive sont réalisées pour le compte des services de l'État, des exploitants des installations ou ouvrages concernés et des collectivités locales et territoriales impactées avec l'appui du Cypres.

Pour chaque campagne, des brochures d'informations sont distribuées au moins à l'ensemble des populations exposées (résidentes et transitantes), aux entreprises et aux établissements recevant du public.



La 5^{ème} campagne d'information préventive sur les risques industriels majeurs a été réalisée en 2010. Avec les expériences précédentes, la DREAL et le CYPRES ont conçu un modèle régional de brochures sur la base d'un nouveau visuel commun et permettant de certifier le contenu réglementaire et la qualité informative de ces productions.

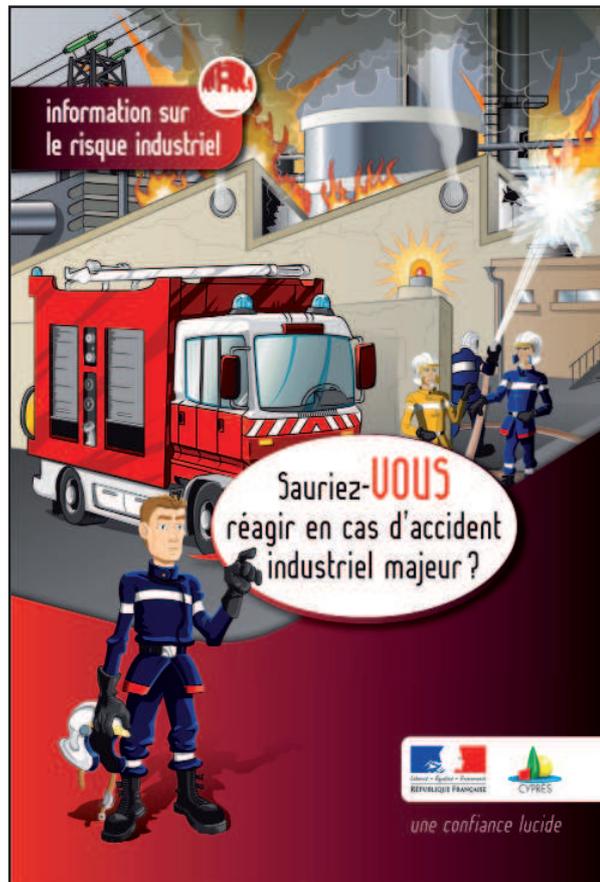
Ainsi depuis 2010, il a été réalisé pour chaque risque :

- une brochure régionale présentant le risque d'une manière générale,
- une fiche locale présentant le risque de proximité,
- des cartes d'évacuation en cas de ruine d'ouvrages hydrauliques.

Exemple du risque industriel :

Au-delà de la simple obligation réglementaire, la brochure est systématiquement accompagnée par des actions visant à développer une culture du risque. Ces actions dépendent des populations impactées et de leur niveau d'appropriation du risque. Elles sont concertées avec l'ensemble des partenaires (exploitants, services de l'État et élus locaux) auxquels s'ajoutent les services de l'éducation nationale, des services de secours, des associations de quartiers et des associations de protection de l'environnement.

Brochure régionale sur
le risque industriel



Informer le public

Les campagnes d'information préventive en région Provence-Alpes-Côte d'Azur

10

Exemples d'actions :

- mise en place ou mise à jour des PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) obligatoires pour tous les établissements scolaires exposés aux risques technologiques et naturels,
- sensibilisation des ERP (Établissements Recevant du Public) et entreprises,
- exercices de sécurité civile et/ou exercices PPMS avec participation des parents des enfants scolarisés,
- visites de site ou expositions,
- mise à disposition des documents et informations sur internet à toutes personnes souhaitant s'informer,
- portage de la campagne par les médias et les journaux communaux,
- réunions d'information avec la population.

Le contexte réglementaire

L'article L.125-2 du Code de l'environnement précise que « les citoyens ont droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent. Ce droit s'applique aux risques technologiques et aux risques naturels prévisibles ».

Cette information est disponible dans les DDRM (dossiers départementaux sur les risques majeurs) établis par les préfets, ainsi que dans les DICRIM (documents d'information communaux sur les risques majeurs) établis par les maires. Ces derniers sont obligatoires pour les communes disposant d'un plan de prévention des risques (naturels ou technologiques) qu'il soit prescrit ou approuvé, ou d'un dispositif ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile) spécifique PPI (Plan Particulier d'Intervention) approuvé. Les DICRIM sont portés à la connaissance des populations au moins une fois tous les deux ans par des réunions publiques ou tout autre moyen.

En plus de cette information générale, le préfet doit établir des documents d'information pour les populations exposées aux dispositifs ORSEC spécifiques PPI. Les installations ou ouvrages visés par ses dispositifs sont fixés par l'article 1 du décret 2005-1158 du 13 septembre 2005 relatif aux PPI :

- les sites comportant au moins une installation nucléaire de base, qu'elle soit ou non secrète,
- les installations classées Seveso seuil haut civiles ou militaires,
- les aménagements hydrauliques qui comportent à la fois un réservoir d'une capacité égale ou supérieure à 15 millions m³ et un barrage ou une digue d'une hauteur d'au moins 20 mètres au-dessus du point le plus bas du sol naturel,
- les ouvrages d'infrastructure liée au transport des matières dangereuses visés par l'article L.551-2 du code de l'environnement,
- les établissements utilisant des micro-organismes hautement pathogènes dans le cadre d'une activité visée par l'article L. 5139-2 du code de la santé publique.

Informer le public

Les campagnes d'information préventive en région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Les installations et ouvrages concernés

Les installations ou ouvrages concernés sont listés dans les tableaux ci-après
Séveso Seuil Haut et AS : 54 (dont soumis à PPI : 54)

Département	Exploitant	Commune
04	ARKEMA	Chateau-Arnoux Saint-Auban
	SANOFI AVENTIS	Sisteron
06	PRIMAGAZ	Carros
	MANE LA SARRÉE	Le-Bar-sur-Loup
13	DAHER INTERNATIONAL (ex PSS)	Arles
	DEPOT DE MUNITIONS DE FONTVIELLE	Arles
	Cnie PETROCHIMIQUE DE BERRE Raffinerie	Berre l'Étang
	Cnie PETROCHIMIQUE DE BERRE UCA	Berre l'Étang
	Cnie PETROCHIMIQUE DE BERRE UCB	Berre l'Étang
	CPB PORT DE LA POINTE	Berre l'Étang
	EPC France (ex NITROBICKFORD)	Cabriès
	TOTAL RAFFINAGE	Châteauneuf-les-Martigues
	ARKEMA	Fos-sur-Mer
	COGEX	Fos-sur-Mer
	DPF	Fos-sur-Mer
	ESSO RAFFINAGE SAS	Fos-sur-Mer
	ELENGY (Terminal Méthanier Cavaou)	Fos-sur-Mer
	ELENGY (Terminal Méthanier Tonkin)	Fos-sur-Mer
	LYONDELL CHIMIE France	Fos-sur-Mer
	ALFI (ex SOGIF AIR LIQUIDE)	Fos-sur-Mer
	ARCELORMITRAL	Fos-sur-Mer
	STÉ DU PIPELINE SUD EUROPÉEN (SPSE)	Fos-sur-Mer
	TERMINAL DE LA CRAU	Fos-sur-Mer
	VINYLFOS	Fos-sur-Mer
	STOGAZ	Marignane
	ARKEMA	Marseille
	ARKEMA	Martigues
	GAZECHIM	Martigues
	HUNTSMAN	Martigues
	INEOS PETROCHIMIE	Martigues
	INEOS RAFFINERIE	Martigues
	LBC MARSEILLE / FOS	Martigues
	NAPHTACHIMIE	Martigues
	OXOCHIMIE	Martigues
	TOTAL	Martigues
	DEPOT DE MUNITIONS ETAMAT (EX RMAT)	Miramas
	SNOI	Port de Bouc
	DELEUP	Port-Saint-Louis-du-Rhône
	BUTAGAZ	Rognac
	Cnie DISTRIBUTION HYDROCARBURES	Rognac
	EURENCO	Saint-Martin-de-Crau
	EPC FRANCE (EX NITROCHIMIE)	Saint-Martin-de-Crau
	MAREVA	Saint-Martin-de-Crau
	BRENNITAG MÉDITERRANÉE	Vitrolles

Informer le public

Les campagnes d'information préventive en région Provence-Alpes-Côte d'Azur

10

Département	Exploitant	Commune
83	TITANOBEL	Mazaugues
	DPCA (ex GPCA n°1)	Puget-sur-Argens
	PETROGARDE	La Garde
	STOGAZ	La Motte
	STOCKAGE MUNITIONS TOURRIS	Le Revest
	DEPOT HYDROCARBURES DU LAZARET	Saint-Mandrier-sur-Mer
	PYROTECHNIE PRINCIPALE	Toulon
06	BUTAGAZ	Bollène
	CAPL	Sorgues
	EURENCO (ex SNPE)	Sorgues

Séveso Seuil Bas & PSS : 30 (dont soumis à PPI :11)

Département	Exploitant	Commune
04	BUTAGAZ SNC	Sisteron
06	LINDE GAZ	Gilette
	LA MESTA CHIMIE FINE	Grasse
	CARGILL (ex DEGUSSA)	Grasse
	CHARABOT VILLE	Grasse
	FIRMENICH (ex DANISCO)	Grasse
	JEANNE ARTHÈS	Grasse
	CENTIPHARM (ex ORGASYNTH)	Grasse
	ROBERTET Plan de Grasse	Grasse
	ROBERTET VILLE	Grasse
	SGP (2 sites)	Grasse
	VÉOLIA PROPRETÉ (ex ORDUI)	Grasse
	MANE NOTRE DAME	Le-Bar-sur-Loup
13	SOLVAY ORGANICS France	Arles
	SUD ENGRAIS DISTRIBUTION	Arles
	COOPERATIVE AGRICOLE	Berre-L'Etang
	LINDE GAZ	Berre-L'Etang
	BASF	Fuveau
	SYSTEME U - Centrale Régionale Sud	Grans
	CERAXAGRI	Marseille
	APPRYL	Martigues
	UNIVAR (ex Quarréchim)	Martigues
	CARLO ERBA Réactifs - SDS	Peypin
	OMG (ex ROCKWOOD°)	Rousset
	STE Microélectronics	Rousset
	FIBRE EXCELLENCE (ex TEMBEC)	Tarascon
AIR LIQUIDE	Vitrolles	
83	BERGON	Grimaud
	ANTARGAZ	La Garde
84	PRIMAGAZ	Caderousse

Informer le public

10

Les campagnes d'information préventive en région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Autres : stockages souterrains, barrages, sites nucléaires, silos, gares
(22 dont soumis à PPI 17)

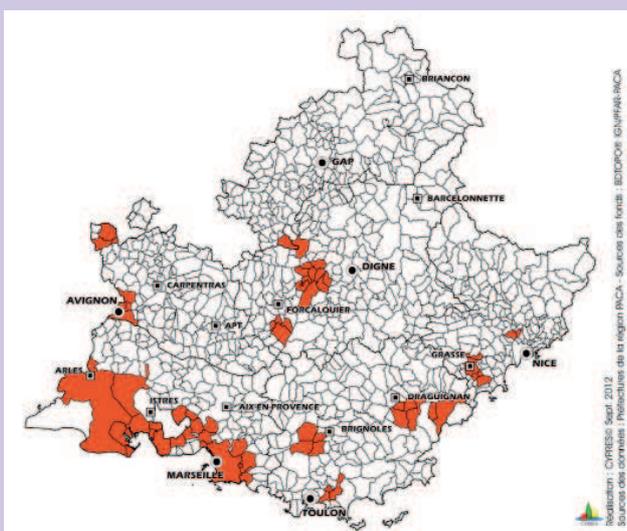
Département	Exploitant	Commune
04	STORENGY (ex GÉOMÉTHANE)	Manosque
	GÉOSEL	Manosque
	SAINTE-CROIX	
	CASTILLON	
	CHAUDANNE	
	GRÉOUX	
	QUINSON	
05	SERRE-PONÇON	
13	BASE AÉRIENNE 125	Istres
	MOULINS MAUREL	Marseille
	MOULINS STORIONE	Marseille
	SILOS DE LA MADRAGUE	Marseille
	GÉOGAZ	Martigues
	PRIMAGAZ	Martigues
	GARE DE MIRAMAS	Miramás
	BIMONT	Saint-Marc-Jaumegarde
	CEA CADARACHE	Saint-Paul-Lez-Durance
83	DARDENNES	le Revest
	SAINT CASSIEN	Tanneron
	BASE NAVALE	Toulon
	CARCÈS	
84	TRICASTIN	Drôme

Informer le public

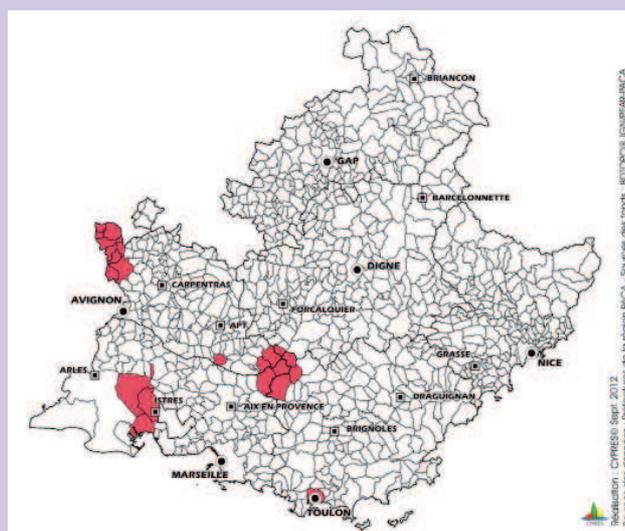
Les campagnes d'information préventive en région Provence-Alpes-Côte d'Azur

10

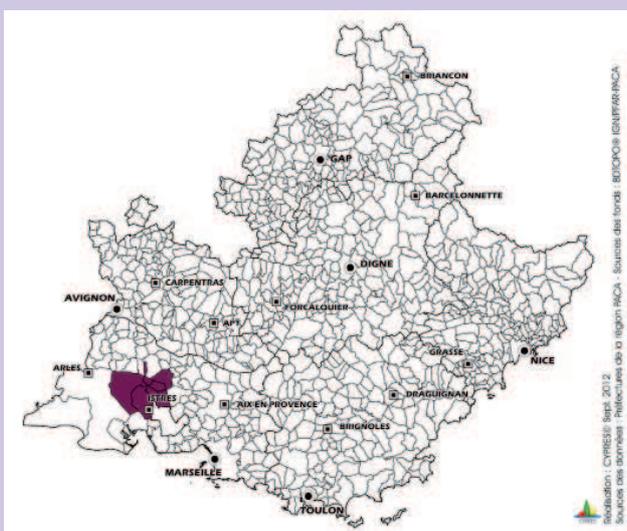
Les communes impactées par des campagnes sont repérées sur les cartes suivantes :
(cartes réalisées par Cyprès)



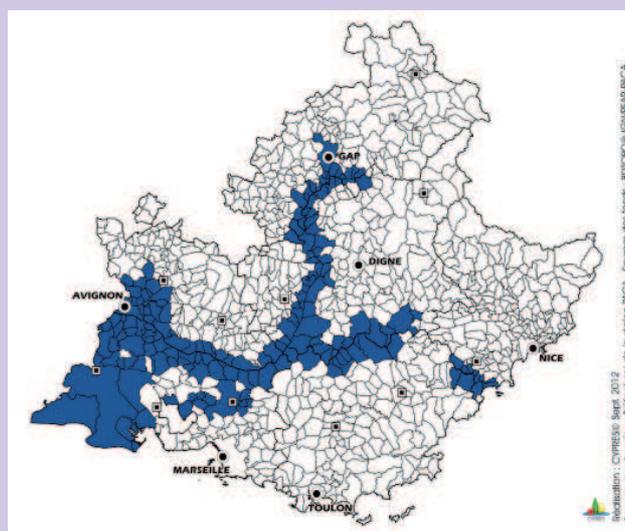
Communes exposées à des dispositifs ORSEC spécifiques PPI industriels



Communes exposées à des dispositifs ORSEC spécifiques PPI nucléaire



Communes exposées à des dispositifs ORSEC spécifiques PPI de la gare de triage de Miramas



Communes exposées aux dispositifs ORSEC spécifique PPI barrages